

Bioéthique - 23 mai 2011

"Un recul de la civilisation !"

[revenir au sommaire](#)

A la veille du nouvel examen du projet de loi de Bioéthique à l'Assemblée Nationale, le cardinal André Vingt-Trois, président de la conférence des évêques France, souhaite alerter les Français et les parlementaires sur la gravité des options retenues par le texte dans sa version actuelle et les risques majeurs qui pourraient en découler pour notre société et l'avenir de l'homme.



La révision de la loi de bioéthique a été préparée par un vaste débat national avec les États Généraux et les nombreuses contributions qui ont jalonné le parcours. Ce long processus aboutissait à des positions relativement équilibrées dont le vote des députés en première lecture était le reflet. Si tant de personnes se sont impliquées avec conviction dans ce débat, c'est sans doute parce que nous percevons bien que, par le biais de décisions apparemment techniques, s'exprime un choix de civilisation. Vers quelle société voulons-nous progresser ?

Malheureusement, si les modifications introduites dans le projet de loi par le Sénat étaient entérinées par l'Assemblée Nationale, une certaine conception de l'être humain serait très gravement compromise.

En effet, la levée de l'interdiction habituelle des recherches provoquant la destruction des embryons humains ouvrirait largement le champ à une instrumentalisation de l'être humain, au moment même où la Commission européenne travaille à la protection des embryons des animaux, ce qui constitue un sinistre paradoxe ! Est-il besoin de rappeler que les résultats scientifiques enregistrés à ce jour devraient plutôt stimuler d'autres pistes de recherche aujourd'hui moins encouragées bien que leur efficacité soit vérifiée ? Autre paradoxe étonnant ! Faut-il donc imaginer que des lobbies économiques évaluent que la recherche sur l'être humain est plus rapide et moins coûteuse que les expérimentations animales ? Où irions-nous avec ces seules évaluations ? N'y a-t-il pas d'évaluation éthique de la recherche ?

De plus, la systématisation juridique du diagnostic prénatal nous conduirait inévitablement à un eugénisme d'Etat. Quel message adresserions-nous ainsi aux personnes handicapées que nous affirmons vouloir respecter et intégrer dans la société ? Quel signal donnerions-nous à leurs familles ? Leur dirons-nous que la solution idéale eut été que leurs enfants n'aient pas vu le jour ? Et pourquoi ne pas consacrer les sommes considérables que l'on engloutirait dans ce dépistage systématique pour financer la recherche, en particulier concernant la trisomie 21 ?

Ces questions seront sans doute évitées dans la prochaine campagne électorale. Pourtant, des réponses que nous y apportons aujourd'hui, dépend le type de société que nous préparons pour nos enfants et vers lequel nous serons acheminés. Les plus faibles et les plus vulnérables y auront-ils encore leur place ? Le respect inconditionnel de l'être humain vaut mieux que des démissions peu réfléchies et peu courageuses qui font reculer notre civilisation en la poussant vers des choix extrêmes.

Le lundi 23 mai 2011

Cardinal André Vingt-Trois
Archevêque de Paris
Président de la Conférence des Évêques de France